

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire de La Prairie, tenue virtuellement, le mercredi 14 avril 2021, après convocation légale à La Prairie, le vingt-quatrième jour de février 2021.

PRÉSENCES (à la Caisse)

Conseil d'administration : M. Michel Descoteaux, président

Directrice générale : M^{me} Suzanne Voyer

Adjointe à la direction générale
et aux communications : M^{me} Diane Couture

PRÉSENCES (en ligne)

Conseil d'administration : M. Justin Bissonnette, secrétaire
M^{me} Véronique Beaulac, présidente, comité Mise en
candidature

Animatrice professionnelle : M^{me} Karina Lehoux (firme Eklosion)

Visionnement de la vidéo « Ensemble depuis 120 ans » à 19 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Karina Lehoux souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette assemblée générale annuelle de la Caisse populaire de La Prairie. Cette assemblée se tient entièrement et exclusivement à distance en raison de la situation liée à la COVID-19 et afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour limiter la propagation du virus. M^{me} Lehoux agit en tant qu'animatrice professionnelle.

Elle débute en saluant M. Michel Descoteaux, président du conseil d'administration de la Caisse, qui agira comme président d'assemblée.

M. Descoteaux salue les membres qu'ils soient en direct ou en réécoute. Leur participation démontre l'intérêt qu'ils portent à leur caisse et à cet exercice annuel qui s'inscrit dans la nature coopérative de notre organisation. Il salue également ses collègues administrateurs et tous les employés de la Caisse.

Par la suite, le président présente les personnes qui l'accompagnent :

- M^{me} Suzanne Voyer, directrice générale de notre caisse;
- M^{me} Véronique Beaulac, présidente du comité Mise en candidature, qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures;
- M. Justin Bissonnette, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par M^{me} Diane Couture, adjointe à la direction générale et aux communications;
- M^{me} Karina Lehoux, quant à elle, verra notamment à faire part des questions des membres, de leurs commentaires et propositions pendant l'assemblée.

M^{me} Lehoux poursuit en expliquant le fonctionnement du vote pendant cette assemblée. Comme précisé dans l'avis de convocation, cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

Des précisions importantes pour les membres sont transmises. Dans le cadre de cette assemblée, seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte les conditions suivantes :

- est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi c'est-à-dire qu'il réside, est domicilié ou travaille au Québec;
- est une personne morale ou une société;
- est un membre réadmis membre de plein droit.

Comme chaque année lors de la période des assemblées générales annuelles des caisses, M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins souhaite livrer un message important aux membres. À cet égard, M. Descoteaux invite l'assemblée à visionner la vidéo de M. Guy Cormier. M. Descoteaux remercie notre président, M. Cormier, qui est un fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers.

M^{me} Lehoux explique les règles de fonctionnement.

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux scrutateurs. Le président recommande M. Dimitar Drandarski, directeur Développement de marché et M^{me} Diane Couture, adjointe à la direction générale et aux communications afin d'agir comme scrutateurs, étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé ce soir.

Les scrutateurs seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que le président puisse communiquer les résultats des votes. Les scrutateurs s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

(retiré) propose d'adopter la recommandation et elle est appuyée par (retiré). Après le vote, la proposition de nommer M. Dimitar Drandarski et M^{me} Diane Couture comme scrutateurs est adoptée.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Au bénéfice de tous les membres, le secrétaire du Conseil d'administration, M. Justin Bissonnette, présente l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2019
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2020
5. Rapport du conseil d'administration
6. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
7. Rapport annuel au 31 décembre 2020
8. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu
9. Période de questions au conseil d'administration
10. Présentation des scénarios en vue de la votation pour :
 - L'adoption de la répartition des excédents annuels
 - L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu
11. Rapport du comité Mise en candidature
12. Élection par acclamation
13. Précisions sur l'exercice du vote en différé sur les propositions de partage des excédents.
14. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée
- 15.

(retiré) propose d'adopter la recommandation et elle est appuyée par (retiré). Après le vote, la proposition d'adopter l'ordre du jour est adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 16 AVRIL 2019

M^{me} Lehoux mentionne que l'assemblée générale annuelle du printemps 2019 n'a pas été tenue en raison de la pandémie et des mesures sanitaires en vigueur. La lecture complète du procès-verbal peut être remplacée par la lecture d'un résumé.

Pour se rappeler les principales décisions de l'assemblée générale du 16 avril 2019, le président demande une proposition autorisant le secrétaire à lire seulement un résumé du projet de procès-verbal, c'est-à-dire seulement une lecture des décisions prises.

(retiré) propose la recommandation et il est appuyé par (retiré). Après le vote, la proposition de lire seulement un résumé du procès-verbal de l'assemblée de 2019 est adoptée.

M. Bissonnette fait la lecture du résumé.

Par la suite, (retiré) propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2019 et il est appuyé par (retiré). Après le vote, cette proposition est adoptée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020

Malgré le contexte de la dernière année, M^{me} Lehoux mentionne que la Caisse a tenu l'été dernier une assemblée générale extraordinaire qui a permis le versement des ristournes individuelles et collectives. Nous devons donc procéder maintenant à l'adoption du procès-verbal de cette assemblée extraordinaire.

Pour nous rappeler les principales décisions de l'assemblée extraordinaire du 31 août 2020, il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré) d'autoriser la lecture seulement du résumé du projet de procès-verbal, c'est-à-dire seulement une lecture des décisions prises. Après le vote, cette proposition est adoptée.

À une question d'un membre, on mentionne qu'une cinquantaine de membres sont présents à l'assemblée.

M. Bissonnette fait la lecture du résumé.

Par la suite, il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré) de proposer l'adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 août 2020. Après le vote, cette proposition est adoptée.

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme il s'agit du rapport du conseil d'administration, M. Descoteaux débute en présentant ses collègues administrateurs de la Caisse. C'est d'ailleurs grâce à la diversité de nos parcours et profils qu'on peut représenter le mieux possible, dans le cadre de notre fonction, les intérêts des membres de la Caisse.

Par la suite, il présente fièrement les principales réalisations de la dernière année pour la Caisse. Celles-ci se retrouvent dans la revue annuelle de la Caisse disponible sur le microsite de la Caisse.

6. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

C'est le moment de présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Pour ce faire, M. Descoteaux présente le bilan de la surveillance relativement aux trois règles déontologiques ci-dessous pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

7. RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2020

M^{me} Voyer, directrice générale, présente les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2020. Elle mentionne qu'en 2020, la Caisse, comme tout le Mouvement Desjardins, a été à pied d'œuvre pour aider les membres à traverser cette période particulièrement difficile liée à la pandémie. Notre raison d'être d'enrichir la vie des personnes et des collectivités s'est plus que jamais incarnée dans nos actions quotidiennes. Malgré ce contexte, la Caisse est en bonne position dans son marché et a connu de très bons résultats financiers.

Elle invite les membres à regarder une capsule vidéo du rapport annuel au 31 décembre 2020.

Constatant les bons résultats atteints dans une année exceptionnelle liée à la pandémie, M^{me} Voyer pense à tous les efforts déployés par les employés, les gestionnaires et les administrateurs dans ce contexte ambigu et elle éprouve un sentiment de fierté. Fierté de pouvoir compter sur des gens engagés et qui placent la qualité de service au sommet de leurs priorités. De plus, elle remercie tous les membres pour leur grande confiance et leur loyauté envers la Caisse.

Le président remercie M^{me} Voyer et son équipe.

8. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Le président présente avec fierté le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et les autres engagements dans le milieu. Il invite les membres à regarder une courte capsule vidéo sur le bilan de la nature coopérative en 2020 de la Caisse.

Le président présente l'information concernant le Fonds d'aide au développement du milieu :

Fonds disponibles (réserve) : 406 000 \$
Montant versé au FADM en 2020 : 166 000 \$
Distribué en 2020* : 60 000 \$
Solde en fin d'exercice : 512 000 \$

** Ce montant correspond au montant versé dans la communauté par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu, moins les économies d'impôt occasionnées.*

Le président poursuit en présentant les engagements de la Caisse dans son milieu. Il indique que dans les derniers mois, le conseil d'administration de la Caisse a débuté l'élaboration d'un plan d'engagement et de proximité auprès de ses membres et de sa communauté. Il souhaite ainsi se donner une vision sur trois ans de son engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du Conseil d'administration dans la communauté.

D'ici le 30 juin 2021, la Caisse rendra disponible sur son site Internet sa politique d'investissement. Toutefois, elle reverra ses priorités d'investissement. Pour ce faire, une consultation auprès des membres et/ou partenaires sera effectuée d'ici le 31 décembre 2021. Par la suite, la politique d'investissement sera définie sur la base des priorités d'investissement pour aider les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projet attendu par la Caisse. Cette politique vise aussi à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du Fonds d'aide au développement du milieu.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Lehoux mentionne que tout au long de l'assemblée, les membres ont eu l'occasion de s'exprimer sur certains sujets plus spécifiques. Maintenant, nous voulons répondre à toute autre question ou recevoir les commentaires que ceux-ci souhaitent soumettre au Conseil d'administration.

À une question, M^{me} Lehoux mentionne que la période de votation sera de quatre jours.

10. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION POUR L'ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS ET L'ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET SUR LE VERSEMENT DE TOUTE SOMME AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

M^{me} Lehoux mentionne que seront présentées les propositions sur le partage des excédents. Cette assemblée vise à permettre le versement des ristournes individuelles et à la communauté. Une capsule vidéo sur la ristourne est présentée aux membres, cet élément distinctif de notre coopérative.


Le président tient à préciser que les scénarios qui sont recommandés par le Conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

M^{me} Lehoux partage un commentaire d'un membre soulignant la performance remarquable de la Caisse en 2020. De plus, M^{me} Voyer répond à une question sur les sommes ajoutées au

Fonds d'aide au développement du milieu et donne des explications quant à la ristourne en regard de la gestion privée.

Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

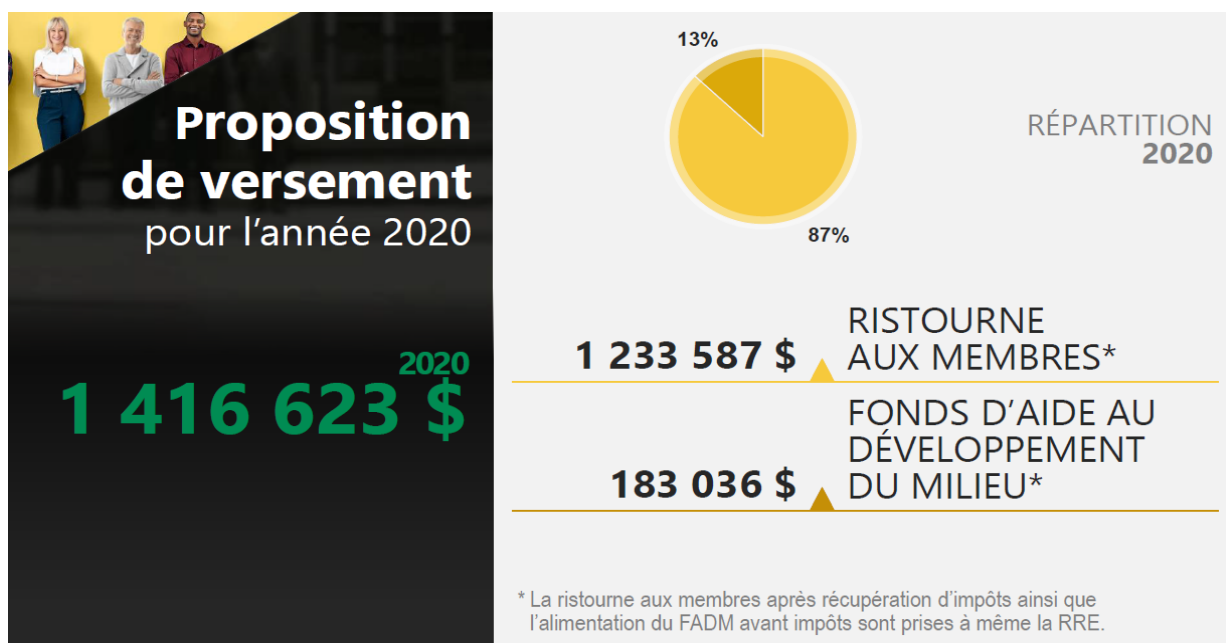
M^{me} Voyer présente maintenant les détails de la recommandation du Conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels :

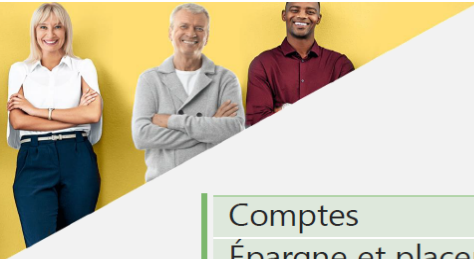
 <h2>Adoption de la répartition des excédents annuels</h2> <p>* Inclus les intérêts des parts permanentes uniquement pour les caisses dont la réserve de stabilisation est insuffisante. Taux d'intérêt des parts permanentes : 0,50 % pour l'année 2020.</p>	Excédents avant ristournes aux membres	7 051 000 \$
	Virements réglementaires et autres	(1 699 000) \$
	Intérêts sur les parts permanentes *	0 \$
	Intérêts sur les parts de ristournes et parts sociales	(1 000) \$
	Ristournes aux membres	(1 234 000) \$
	Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(183 000) \$
	Récupération d'impôts	327 000 \$
	Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) (RISTOURNES AUX MEMBRES)	907 000 \$
	Utilisation RRE (FADM)	183 000 \$
	Alimentation RRE	(1 506 000) \$
	Alimentation Réserve générale	(3 845 000) \$
Solde à répartir	0	

(retiré) propose la recommandation de partage des excédents et il est appuyé par (retiré). Cette proposition de l'assemblée recommandée par le Conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de l'assemblée.

Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes

Le président présente la recommandation du Conseil d'administration :





Adoption des taux de ristournes

		TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME	
		PARTICULIERS	ENTREPRISES
RISTOURNE VOLUMES	Comptes	159 843 \$	0,61 \$
	Épargne et placement	134 440 \$	0,61 \$
	Fonds	105 039 \$	0,61 \$
	Prêts et marges de crédit	451 970 \$	0,61 \$
	Ristourne assurances ¹	156 091 \$	23 \$ / 1 000 \$ PRIME
Ristourne produits ¹	226 204 \$	MONTANT DE 50 \$ ²	
RISTOURNE AUX MEMBRES	1 233 587 \$		

1. Montant établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
2. Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

(retiré) propose la recommandation de versements et il est appuyé par (retiré). Cette proposition concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et les discussions de l'assemblée.

À une question d'un membre, la directrice générale donne les informations relatives à la ristourne versée en 2019.

11. RAPPORT DU COMITÉ MISE EN CANDIDATURE

À la suite de l'appel de candidatures lancé durant la troisième semaine de janvier, le président demande à M^{me} Véronique Beulac, présidente du comité Mise en candidature, de présenter le rapport du comité. Mais avant, une courte vidéo expliquant la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration est présentée aux membres.

Au nom de ses collègues du comité Mise en candidature, M^{me} Beulac a le plaisir de présenter le rapport en vue de l'élection des membres du Conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 18 janvier 2021 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels
- publicité dans le journal local
- affichage dynamique en caisse

Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu cinq candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins. Toutefois, une personne candidate a retiré sa candidature avant la diffusion de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle. Puisqu'il y a eu retrait d'une candidature, il y a maintenant quatre candidatures pour quatre postes à combler.

Le Conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- Expérience membres/clients, coopération, gestion financière, gestion d'entreprise, comptabilité, gouvernance, éducation ou développement durable.
- Trois (3) femmes et un (1) homme pour maintenir la parité au sein du conseil appartenant aux groupes d'âge suivants :
 - 35 à 49 ans : 2 membres
 - 50 à 64 ans : 1 membre
 - 65 ans et plus : 1 membre

Par la suite, le président indique que les administrateurs sortants sont M^{mes} Isabelle Bélanger, Marie-Josée Bellemare, Stéphanie Groulx et lui-même. Comme M^{me} Groulx ne sollicite pas un nouveau mandat, il la remercie pour son engagement et sa précieuse collaboration à titre d'administratrice à la Caisse durant ces six ans.

Il poursuit en présentant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

Pour les postes à l'universel :

- M^{me} Isabelle Bélanger, proposée par (retiré)
- M^{me} Marie-Josée Bellemare, proposée par (retiré)
- M. Jean-Sylvain Pelletier, proposé par (retiré)
- M^{me} Hélène Picard, proposée par (retiré)

Il remercie tous ces membres qui ont soumis leur candidature et aux membres qui les proposent.

Un document de présentation de toutes ces personnes a déjà été déposé sur le site Internet de la Caisse. Les membres peuvent donc consulter leur profil et lire leur texte de motivation à briguer un poste au conseil d'administration.

Nomination des officiers pour la période d'élection

Nous procédons à la nomination des officiers pour la période d'élection. M. Descoteaux agit comme président d'élection et M. Justin Bissonnette comme secrétaire d'élection.

12. ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Le président mentionne que le nombre de candidatures reçu est égal au nombre total de postes à combler au Conseil d'administration, il déclare donc élues aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

Pour les postes à l'universel :

- M^{me} Isabelle Bélanger
- M^{me} Marie-Josée Bellemare
- M. Jean-Sylvain Pelletier
- M^{me} Hélène Picard

Il félicite les nouveaux élus.

13. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS

Ce point permet de donner des précisions sur l'exercice de votre vote. Les membres seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- La répartition des excédents annuels;
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristourne;
- Seuls les membres de plein droit pourront voter;
- La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais de AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé à l'assemblée en direct, ils pourront voter en toute connaissance de cause;
- Toute la documentation de référence sera également disponible sur le site Internet (ou sur demande auprès de la Caisse) où les membres auront accès aux rapports annuel et financier complets de même qu'à la revue annuelle 2020 qui met en valeur les réalisations de la Caisse;
- Il y aura deux moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile;
- Pour être habilités à voter, les membres devront d'abord être inscrits au service AccèsD. Les plateformes de votation permettront de confirmer de bien répondre aux qualités requises en tant que membre de plein droit;
- Il y aura des messages automatisés pour les membres auxiliaires ou ceux qui ne seraient pas autorisés à voter.

Ouverture de la période de votation en différé pour quatre jours

Dès le 14 avril à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23 h 59 le dimanche 18 avril 2021. Seuls les membres de plein droit pourront voter.

Précisions sur l'annonce des résultats

Le président indique que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Vingt-quatre à quarante-huit heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à la présente assemblée, à moins d'un vote négatif.

La Caisse pourra aussi décider de publier les résultats des votes dans d'autres médiums de communication afin d'en informer le maximum de membres.

Pour le partage des excédents, le président rappelle que les propositions reçues sont conformes aux scénarios recommandés par le Conseil d'administration. Un vote « pour » ces deux propositions s'avère le scénario le plus avantageux et totalement conforme aux encadrements applicables. Toutefois, si jamais il y a un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Si c'était le cas, le président en explique les étapes.

14. SUIVI DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lehoux indique aux membres qu'ils pourront participer au tirage de prix de présence dans quelques instants.

Avant de céder la parole pour le mot de la fin à M. Descoteaux, M^{me} Voyer adresse un message au président. Au nom du Conseil d'administration et des employés, la directrice souhaite remercier chaleureusement M. Michel Descoteaux pour ses 21 années à titre d'administrateur dont deux à la présidence. Notre institution, notre milieu et le monde de la coopération ont largement bénéficié de son dynamisme et de sa passion. L'importance accordée aux besoins des personnes et de la communauté a été un atout important pour la Caisse et ses membres.

M. Descoteaux remercie M^{me} Voyer. Ça été un plaisir de collaborer au sein du Conseil d'administration afin de s'assurer que la Caisse offrait un service impeccable aux membres. Il poursuit en remerciant tous les membres pour leur participation à cette première assemblée générale annuelle complète à distance. Ils ont un rôle à jouer dans le succès de la Caisse et la participation à l'assemblée et l'exercice de leur droit de vote sont importants. Il les remercie de leur confiance.

Il félicite aussi les administrateurs nouvellement élus. Notre caisse a besoin de gens comme eux pour enrichir les projets et notre communauté.

Il remercie aussi celles et ceux qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée.

Enfin, il remercie tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres.

M^{me} Lehoux invite maintenant les membres à participer au tirage qui apparaît à l'écran. Pour ce faire, ils devront répondre à une question mathématique et entrer leur nom complet ainsi que leur courriel. Seuls les gagnants seront contactés. Les chanceux seront également annoncés sur Facebook.

Voici les neuf prix à gagner, d'une valeur totale de 500 \$:

- Chez Julien ou l'Ours Caverne culinaire (100 \$)
- Bijouterie Guy Serres (100 \$)
- Botaniste Faucher plantes et pavé (100 \$)
- La vie en douceur (2 x 50 \$)
- Quartier Général du Vieux-La Prairie (4 x 25 \$)

M^{me} Lehoux remercie les membres d'avoir participé au tirage.

La vidéo de fermeture « Ensemble pour s'épauler » est présentée.

À l'issue de la période de votation auprès des membres terminée le dimanche 18 avril 2021 à 23 heures 59, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le Conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

96 % des membres ont voté en faveur de la recommandation et 4 % contre. La proposition est adoptée.

Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes

85 % des membres ont voté en faveur de la recommandation et 15 % contre. La proposition est adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 21 avril 2021 à 16 heures.

Nombre de personnes présentes à l'assemblée : 113 (64 en direct et 59 en réécoute en date du 21 avril 2021 à 16 heures).

Président

Secrétaire